

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 mai 2014

RÉFORME FERROVIAIRE - (N° 1468)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CD385

présenté par
M. Savary, rapporteur

ARTICLE 2

À l'alinéa 50, substituer au mot :

« organisée »,

le mot :

« assurée ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.